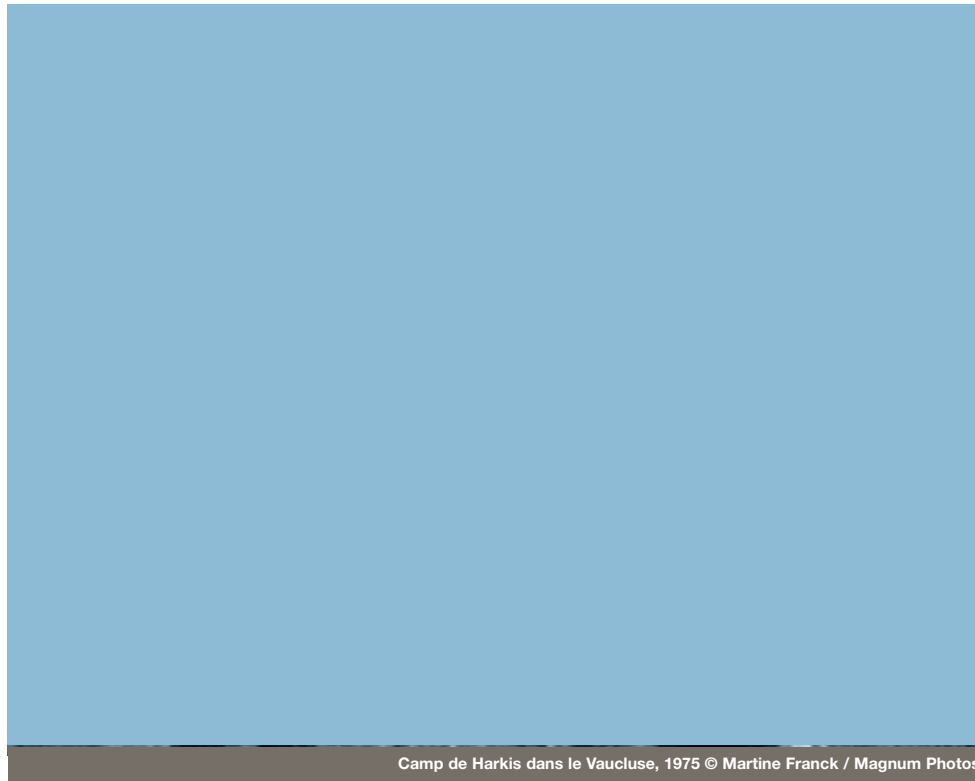


Les enfants de harkis, entre triple appartenance et double rejet

Par Régis Pierret,
sociologue associé au Cadis⁽¹⁾, enseignant à l'Itsra⁽²⁾



Camp de Harkis dans le Vaucluse, 1975 © Martine Franck / Magnum Photos

Revendiquant une triple appartenance – harki, algérienne, française –, les enfants de harkis sont doublement rejetés : par la communauté algérienne d'abord, mais aussi par la société française, où ils sont en butte au racisme, au même titre que les descendants des immigrés maghrébins. Comme en témoignent toutes les personnes interviewées pour cette étude, être harki continue d'être un stigmate, malgré la connaissance que les enfants ont aujourd'hui de l'histoire de leurs parents.

Les harkis étaient les supplétifs de l'armée française. Rapatriés en France après l'indépendance de l'Algérie, ils n'ont jamais cessé d'être français. Si la question du choix fait par les harkis a été largement controversée⁽³⁾, ceux-ci ont largement payé par la suite leur engagement aux côtés de la France à partir du mois de juillet 1962 : tout d'abord, bannis de la société algérienne, ceux des harkis qui n'avaient pu partir ont été massacrés⁽⁴⁾. Par ailleurs, leur rapatriement ne fut ni organisé ni souhaité⁽⁵⁾, contrairement à celui des pieds-noirs. Ensuite, à leur arrivée en France, les harkis feront l'expérience des camps, et certains y resteront jusqu'en 1975, date de leur résorption.

Les harkis et leurs enfants constituent, au sein de la société française, une communauté minoritaire⁽⁶⁾. Ils forment en effet une communauté : être harki ou enfant de harki, c'est n'être ni totalement membre de la communauté algérienne, ni totalement membre de la société française. Ainsi, les enfants de harkis, bien que victimes du bannissement de leur communauté d'origine, se voient assimilés aux secondes générations de l'immigration et, à ce titre, victimes du racisme. Parallèlement, l'histoire des pères leur interdit toute réelle affiliation à la communauté algérienne. Cependant, au-delà de ce double rejet, les enfants de harkis revendiquent leur triple appartenance – à la communauté harki, à la communauté algérienne, à la société française.

Le double rejet : racisme et bannissement

Le racisme

Les enfants de harkis, de par leur origine maghrébine, sont victimes du racisme au même titre que les secondes générations issues de l'immigration, malgré le choix de leurs parents, qui ne leur a pas épargné les discriminations. Face à l'expérience du racisme subi dès l'enfance, l'enfant de harkis expérimente la différence, qui lui interdit de se vivre comme un *“Français à part entière”*...

C'est par exemple l'expérience de Nounès, intérimaire, âgé de 29 ans, dont les propos sont évocateurs : *“J'avais 8 ans, un monsieur s'est arrêté à un stop : ‘Retournez dans votre pays, quoi !’ Quand on vous dit ‘Retournez dans votre pays’, vous ne vous sentez pas dans votre pays ; donc, il y a ce premier rejet, là.”* Confrontés quotidiennement au racisme, ces enfants, au même titre que les jeunes issus de l'immigration, se perçoivent comme intégrés culturellement, mais exclus socialement⁽⁷⁾, comme le suggère Mourad, 39 ans, professeur des écoles à Amiens : *“Je pense qu'on est intégrés si on parle du maniement de la langue, de la maîtrise de la*

culture de la France : on est intégrés, nous, les enfants de harkis ou les enfants d'immigrés. Ils sont pour la plupart nés en France, ils parlent français, après, il y a des particularismes, car ils ont appris le français dans la banlieue. Mais ils manipulent aussi bien la culture française que n'importe quel Français. Ils sont intégrés. L'intégration qui manque, c'est l'intégration économique, c'est le logement. Pourquoi les Maghrébins, les enfants de harkis, on les relègue toujours dans les quartiers Nord, dans les mêmes endroits ?” Les enfants de harkis estiment ainsi que leurs origines maghrébines sont un handicap pour trouver un travail ou un logement, leur exclusion sociale se manifestant à travers ces différentes formes de discrimination. Aussi, afin de ne plus être confrontés au racisme, certains ont opté pour une francisation de leur nom de famille.

Parce que leurs pères ont combattu aux côtés de l'armée française, les enfants perçoivent ces manifestations de racisme comme particulièrement injustes, car l'engagement des harkis auprès de l'armée française pendant la guerre d'Algérie aurait pu à bon droit leur conférer un statut d'exception dans la société française, en leur épargnant les manifestations de xénophobie. Par le biais du racisme qui les stigmatise au même titre que les immigrés, les harkis sont associés aux autres Algériens, même à ceux qui ont combattu aux côtés du FLN... Par conséquent, ce rejet leur apparaît d'autant plus insupportable qu'il évoque leur abandon par l'État français et leur massacre par les moudjahidin, la victime étant, de ce fait, confondue avec le bourreau... En d'autres termes, les discriminations aujourd'hui subies ravivent le traumatisme de la guerre d'Algérie. Cette épreuve supplémentaire est largement en compte dans la lutte pour la reconnaissance des harkis et dans la revendication de leur choix et, dans l'espoir d'échapper à la stigmatisation, les descendants des anciens supplétifs mettent en avant leur spécificité, issue du choix de leurs parents. Face au racisme qui envahit la vie quotidienne, ces enfants font appel à une justification permanente de leur allégeance historique, de l'engagement de leurs pères, au péril de leur vie, durant la guerre d'Algérie.

Le bannissement

Alors que les discriminations mettent en évidence une forme de prolongation de la guerre d'Algérie et la perpétuation d'un racisme colonial dans une époque postcoloniale au sein de la société française, le prolongement du bannissement algérien démontre que cette guerre continue d'être "agie" sans être "parlée" au sein de la communauté algérienne. L'expérience particulière d'un enfant de harki

dans les années quatre-vingt illustre les relations sociales d'un après-guerre non pacifié. En effet, des représentations demeurent, différenciant les résistants et les collaborateurs, les héros et les traîtres. Le non-dit n'aboutit ni à l'oubli ni à la réconciliation, mais à des rancœurs. L'histoire ne passe pas et reste agissante. Le passé envahit le présent.

Mourad, qui ne savait pas qu'il était enfant de harkis, va le découvrir à son insu par l'intermédiaire de jeunes d'origine algérienne, et ainsi expérimenter le bannissement⁽⁸⁾. En apprenant son identité réelle, il bascule du côté des parias.

Du jour au lendemain, il se trouve mis au ban de son groupe d'appartenance – la communauté maghrébine – par ses pairs. Cette situation apparaît comme une transposition atténuée du sort réservé aux harkis après l'indépendance. Mourad connaît alors le sort réservé aux vaincus : voué à l'humiliation, soumis à des brimades et des vexations. Cet avilissement infligé n'est pas sans rappeler les actes atroces dont furent victimes après l'indépendance les harkis et leurs familles. En

Cette expérience montre le caractère transgénérationnel du bannissement, contribuant à entretenir le contentieux entre la communauté algérienne et la communauté harki.

effet, il est l'objet d'une torture morale que lui fait subir le groupe. Les harkis avaient connu la mise en quarantaine, les brimades, les insultes, les crachats. À présent, c'est au fils de les connaître : fils du "traître", il devient lui-même "le traître" et est traité en tant que tel... Individu subordonné à son histoire familiale, il hérite de ce statut, de ce patrimoine familial, comme le montre l'expérience de Mourad : *"C'était en 1981, et donc c'est parti comme ça, et ensuite ça a été, pendant quelques jours, je me suis fait chahuter, mettre en quarantaine, cracher dessus, 'enfant de traître', etc. Ça a été bien mené pendant quinze jours, trois semaines. On m'a mis en quarantaine, on m'a fait comprendre que... Plus que la violence physique... ce n'était pas de la violence physique, c'était de la violence morale. 'Tu n'appartiens plus à notre groupe, tu ne fais plus partie de nous, on te met à l'écart, tu es un enfant de traître.' Ensuite, ce qu'on m'a dit, [...] c'est que si je reniais mes parents – [...] le choix de mes parents n'était pas vraiment de ma faute –, je referais partie du groupe. Donc, j'en suis venu à dire : 'Oui, mes parents c'est des traîtres ; s'ils sont devenus harkis, ce sont des traîtres aussi'. À partir de là, j'ai été accepté de nouveau dans le groupe. Et ensuite, plus tard, en grandissant, j'ai commencé à m'intéresser à l'Histoire..."*

Cette expérience montre le caractère transgénérationnel du bannissement, contribuant à entretenir le contentieux entre la communauté algérienne et la communauté harki.

Par ailleurs, le bannissement se manifeste également dans la vie quotidienne : leur différence est sans cesse rappelée aux harkis et leurs enfants. Ils se trouvent prisonniers de l'image négative de leurs parents. Leïla, animatrice socioculturelle en Aquitaine, 36 ans, en témoigne : *“Dernièrement, je parlais ici, il y avait une fille de harki, je parlais par rapport à ce que Bouteflika avait dit concernant les harkis, qu'on était des collabos. Il y a une jeune Marocaine qui jouait au baby-foot qui a dit : 'Mais c'est normal, vous êtes des traîtres, vous avez tué vos frères !' Je lui ai dit : 'Tu ne connais même pas l'histoire et tu te permets de parler comme ça ? [...] Tu penses qu'il y en a qui auraient pris un fusil et tiré sur leurs frères sans aucune raison ?' Je lui ai dit : 'Il n'avait pas le choix, quand tu vois tes parents égorgés suspendus devant ta porte, je pense que le plus pacifiste qui soit, il prendrait une arme et tirerait sur celui qui a fait ça à son père ou à sa mère.' Mais bon, je n'y prête pas attention... mais c'est vrai que, sur le coup, ça fait mal !”*

Leïla met l'accent ici sur la force des représentations. Ainsi, quarante ans après, la communauté harki demeure déchue de son “algérianité”. Cet entretien, qui s'est déroulé peu de temps après la visite du président Bouteflika en France, en juin 2000, souligne que les propos tenus par le chef d'État algérien n'ont pas été sans conséquences : il avait réaffirmé que les harkis étaient des traîtres à la révolution algérienne, contribuant ainsi à maintenir la séparation entre les deux communautés. Cette aliénation – au sens d'une transmission de l'asservissement – à la figure du traître et du collaborateur dont ils ont hérité conduit les enfants de harkis à justifier inlassablement le choix de leurs pères lors de la guerre d'Algérie, dans l'espoir de se dépêtrer enfin de l'image négative du traître et du renégat. Si le bannissement n'interdit pas tout rapprochement entre les communautés harki et algérienne, il empêche néanmoins que s'opère la fusion, que la première soit réintégrée au sein de la seconde.

Une triple appartenance

L'appartenance à la société française

L'“*appartenance historique à la nation*” constitue une distinction nette entre harkis et immigrés. Les enfants de harkis sont intégrés *de facto*, n'étant ni immigrés ni issus de l'immigration, mais français. Ils n'ont jamais cessé d'être bercés dans les valeurs de la République, l'Algérie ayant constitué des départements français entre 1830 et 1962. Or, le choix des pères a mis en évidence cette abnégation, ce choix de la République : Ils ont toujours été français et donc – théoriquement –

intégrés à la nation. C'est en particulier pour cette raison que ces enfants de harkis réfutent le terme d'«intégration», qui a trait principalement à l'immigration⁽⁹⁾. Accoler à cette population l'idée d'«intégration» ne suggérerait-il pas qu'elle n'est pas intégrée socialement et qu'elle est considérée comme une population d'immigrés ? Denia, commerçante à Montpellier, 42 ans, en réfute l'idée : *«Pour nous, c'est l'acceptation, pas l'intégration. Moi, je parle d'intégration quand on parle en terme d'immigré, de quelqu'un qui arrive. Nous, on a vécu dans un pays où l'on parlait français – arabe pour certains –, nous on est arrivés ici, c'était la même chose, sauf que bon, on est arrivés ici et on a recommencé. Avec plus de difficultés parce qu'on est déracinés, il y a le déracinement qui est là quand même, mais toutes ces valeurs-là, c'est vrai que chez moi, ça a toujours été très droit, je ne le regrette pas.»*

Cette «allégeance» historique, revendiquée au nom de l'engagement des pères, se caractérise également par la volonté des enfants de harkis d'être reconnus comme des Français à part entière, tout en se référant au particularisme de leurs origines. Fatima, agent d'entretien à Montpellier, 39 ans, l'affirme : *«Je veux qu'on me reconnaisse avec mes origines, moi je ne les renie pas mes origines[algériennes]; la France, c'est mon pays, mon père, il est français. L'Algérie était française depuis 1830; je veux dire, je me considère comme française, mais je veux dire mon nom et mon prénom, c'est d'origine maghrébine.»*

La thématique de l'intégration fait surgir un positionnement contre la communauté maghrébine. Ici, les deux communautés apparaissent en concurrence. L'intégration de l'une semblant se faire au détriment de l'autre, certains enfants de harkis sont dans un déni de reconnaissance des Français issus de l'immigration maghrébine. Le contentieux historique, au centre de la discorde, interdit toute réconciliation. Ils se refusent en retour à reconnaître une communauté qui les rejette.

Les propos qui suivent traduisent les difficultés d'intégration de la communauté harki. Rachid, gardien de la paix dans l'Hérault, 36 ans, est sans équivoque : *«Moi, je fais la différence entre un fils d'immigrés et moi. Les immigrés, la plupart se sont battus contre le drapeau français ; ils sont ici, ils disent qu'ils sont français, nous on est toujours en train de se dire fils de harki... 'Fils de harki', ça veut dire quoi, ça ? Eux, ils sont immigrés. Immigrés ou pas, moi, je respecte tout le monde ; par contre, eux, ils ne peuvent pas nous sentir, ça je vous le dis, même maintenant. Moi, j'entends, 'biar, biar', ça veut dire quoi ? Ça veut dire 'traître' ! Ils ne nous aiment pas, il faut dire la vérité.[...] Ils ne nous aiment pas.[...] Moi, ce qui m'énerve, c'est pour nos parents : ils ne peuvent même pas aller là-bas pour voir leurs morts. Par contre, eux, ils viennent ici, ils vont là-bas, ils font ce qu'ils veulent. Ils viennent ici, ils profitent de tout, ils nous insultent, ça veut dire quoi, ça ? Faut pas croire qu'ils nous aiment bien, ils ne peuvent pas nous sentir, je vous le dis c'est la vérité.»*

Ceux qui furent les alliés objectifs d'hier sont les ennemis d'aujourd'hui⁽¹⁰⁾. La communauté algérienne, communauté originelle, est perçue comme rivale. La différenciation s'effectue de nouveau sur le choix des pères lors de la guerre d'Algérie. L'absence de distinction entre les enfants de moudjahidin et eux est vécue par les enfants de harkis comme une injustice et crée du ressentiment. Cet amalgame ressenti comme injustifié produit alors un discours anti-immigré, qui remet en cause l'intégration républicaine et le droit du sol. Il est ainsi reproché aux immigrés algériens de ne pas avoir assumé leur choix jusqu'au bout pour l'indépendance nationale, puisque, maintenant, ces enfants pourtant issus du choix de l'indépendance sont ici... Rachid ne cache pas son irritation à leur endroit : *“Ce qui m'énerve, c'est qu'ils viennent ici ; ils manquent de respect : ce n'est pas nous les traîtres, c'est eux les traîtres, qu'est-ce qu'ils viennent foutre en France ? Nos parents ont choisi la France, ils étaient français, ils sont ici. Eux, ils sont venus faire quoi ? Encore, ils osent nous insulter !”*

Les enfants de harkis voudraient que leur fidélité soit récompensée ; or, ils ont le sentiment que ce sont les jeunes issus de l'immigration qui sont privilégiés, et à leur détriment, comme le souligne Fatima : *“En plus, de 1970 à 1980 sont arrivés des immigrés : on a eu l'impression d'être laissés derrière ; c'est vrai qu'il y a eu un gros malaise !”*

L'appartenance à la communauté algérienne

Les enfants de harkis effectuent une délimitation nette entre le *in-group* que constitue la communauté harki et l'*out-group* que représente à leurs yeux la communauté algérienne. Par ailleurs, la transmission culturelle et le mythe du retour laissent voir une communauté qui s'est constituée en diaspora à la suite de son bannissement. Les harkis n'ont jamais fait le deuil de ce départ forcé. Bannis physiquement de la communauté d'origine, ils n'ont jamais cessé d'être des Algériens perpétuant leurs traditions.

Les entretiens révèlent que la question des racines est omniprésente. Tous les enfants de harkis revendiquent leurs origines algériennes, quitte à opérer une distinction entre eux et les jeunes d'origine maghrébine en général, la différenciation devenant manichéenne. Les descendants des ex-supplétifs se présentant alors comme les “bons” Algériens, et les jeunes issus de l'immigration, les “mauvais”.

Cette distinction met en évidence à la fois une proximité culturelle et une distance sociale. À la figure du “fils de traître” qu'incarnent les enfants de harkis aux yeux de nombreux jeunes de la communauté algérienne, correspond ici celle du “beur

déraciné”, qui ne réussirait pas à s’intégrer ou ne le voudrait pas. Les enfants de harkis représenteraient alors les personnes intégrées, contrairement aux “fils d’immigrés”.

Le spectre du choix des pères, présent de façon sous-jacente, différencie foncièrement ces deux communautés, pourtant en butte aux mêmes discriminations. Dans les discours, la scission “communautaire”, avant tout historique, recouvre une forme de différence sociale : Denia observe : *“Et je vois la différence avec les autres [les immigrés] : on n’a pas du tout les mêmes atomes crochus, pas du tout, bien qu’on ait les mêmes racines ; il y en a certains, j’ai l’impression d’être à des années-lumière d’eux au niveau éducation. Je ne veux pas leur ressembler par leur façon d’être. Ça nous fait mal, parce que c’est nos racines, quelque part, [mais] je ne me sens pas du tout...”* Et Fatima : *“Tu dis ça parce que c’est vrai, il y a ce délit de faciès et on nous assimile [aux immigrés maghrébins].”* Denia fait la même remarque : *“Moi, je suis dans le commerce, quelqu’un qui me dit ‘Encore des Arabes !’, quelque part, je me dis ‘Attends, on n’est pas du tout pareils, là !’...”*

La distinction opérée par les enfants de harkis vis-à-vis de l’ensemble de la communauté algérienne, voire maghrébine, apparaît clairement : la culture d’origine, commune, n’abolit pas l’histoire. La guerre d’Algérie est un point nodal qui a provoqué un schisme au sein des Algériens. Aussi, si les enfants de harkis mettent en avant leur “algérianité”, leur appartenance à la communauté algérienne ne signifie pas pour autant qu’ils s’identifient à l’ensemble des Algériens de France. Cependant, la culture algérienne, loin d’être reniée, est mise en exergue. Les enfants de harkis revendiquent leurs origines arabo-berbères, qui les habite littéralement. Les liens à la communauté d’origine demeurent par la transmission culturelle. La culture algérienne ne leur est donc pas extérieure puisqu’ils en sont les dépositaires. Cette revendication de la culture ancestrale, qu’ils partagent avec la communauté algérienne, met en lumière un socle culturel commun. Cet attachement témoigne de la transmission de l’algérianité, ainsi que le concède Denia : *“Comme je dis, quelque part, où se situer dans tout ça ? C’est là où je pense : ça doit être dit, ça doit se dire... je suis arabe, c’est bon, on le sait ; d’ailleurs, on aime la culture, on aime la musique, on s’imprègne de tout...”*

La pièce manquante du puzzle

La spécificité de la communauté harki est de n’appartenir ni totalement, à la communauté algérienne, ni totalement à la société française. Longtemps, l’identité harkie a été difficile à porter, entachée par l’image du traître ; aujourd’hui,

la connaissance de l'histoire des harkis permet aux enfants de s'extirper de la honte. Celle-ci a laissé place au ressentiment face à l'abandon d'hier, et à la fierté pour le "choix des pères". Les secondes générations ont grandi avec cette histoire escamotée.

Tandis qu'une culture ancestrale commune rapproche ces deux communautés, l'histoire les sépare comme un marqueur identitaire.

Si, pour la plupart, elles avaient connaissance de leur identité de harkis, en revanche, elles étaient dans une méconnaissance totale des raisons du choix des pères. L'histoire des harkis était, comme le rappelle Denia, la pièce manquante du puzzle. Les enfants de harkis se sont construits avec l'image terrible d'un père qui avait trahi, jusqu'au moment où ils ont découvert que l'histoire officielle n'était pas la

réalité : "C'est là où, après, l'histoire qui arrive par-dessus, ça casse tout, quoi. C'est là où je dis : on a l'impression que le puzzle s'est cassé et il faut remettre le puzzle à sa place. Vous voyez, on a l'impression que c'est un puzzle ; il y a un début, une fin et, au milieu, il y a quelque chose qui ne va pas, on essaie de le remettre en place. Et c'est là où je dis, notre génération, on est mal, on est torturés par rapport à cette histoire."

L'histoire des harkis, qui constitue le chaînon manquant, permet d'expliquer ce qu'il convient d'appeler le "problème harki", en reliant l'ethnicité première – l'origine algérienne – et l'appartenance à la société française. L'ethnicité seconde – l'appartenance à la communauté harkie – assure la jonction et se situe à l'interstice. C'est pourquoi il n'est guère aisé de se définir, comme s'en plaint Denia : *"Notre histoire a été beaucoup occultée. Ce qui nous a fait du tort à nous, fils de harkis, c'est que, quelque part, où se situe-t-on ?"*

La connaissance de l'ethnicité seconde amène simultanément les enfants de harkis à s'éloigner de la communauté originelle et à se rapprocher de la société française. L'ethnicité seconde les distingue radicalement des Français issus de l'immigration. Afin de s'en dissocier plus encore, ils en appellent à l'histoire, par laquelle ils veulent également obtenir une place spécifique dans la société française. Denia l'affirme sans ambages : *"Nous, on se situe comme des Français, ça c'est clair ; on le revendique haut et fort. Mais bon, le délit de faciès, qu'on le veuille ou non, il est là. Comme j'expliquais, quand on est mélangés à des Maghrébins, on n'a rien contre, au contraire, c'est nos racines, on est fiers de nos racines, mais notre pays, c'est la France, il y en a qui sont nés ici, ils n'ont pas connu l'Algérie ; nous, on est français. Mais quand on connaît l'histoire, on cherche à comprendre, on veut savoir, on dit 'Pourquoi ?'"*

L'ethnicité seconde apparaît comme primordiale. Sans renier leur appartenance à la communauté algérienne, la plupart des enfants de harkis réclament qu'il leur soit alloué un statut différent de celui des membres de la communauté algérienne

dans la société française. Cette acquisition d'un statut spécifique, ou tout du moins son renforcement au travers d'une meilleure reconnaissance, constituerait en quelque sorte une réparation des préjudices subis par les harkis et par leurs enfants. L'échange suivant avec Samira, 22 ans, en contrat de qualification à Clermont, est un bon exemple de ce besoin de reconnaissance :

“Qu'est-ce que c'est qu'être enfant de harki ?

“En France, peu de personnes savent ce que c'est et ne vont pas faire la différence entre fille de harki et fille d'immigré, donc je ne vois pas une énorme différence.

“Si je vous disais : ‘Vous êtes une beurette’, que vous me répondriez-vous ?

“Déjà, il faut savoir ce que c'est ‘beur’, ‘beurette’. Non, déjà, pour moi, ce sont les enfants marocains, algériens, tunisiens, d'origine nord-africaine. Moi, je fais quand même la différence, je sais ce que c'est une famille de harkis, un enfant de harkis.

“Quelle est la différence ?

“Moi, je fais quand même la différence : je sais ce que c'est, beaucoup de membres de notre famille sont morts pour cette guerre, pour rester du côté de la France, en fait. Si on est là, je ne veux pas dire que l'on doit avoir plus de droits que les autres, je n'ai jamais dit ça ; ce que je veux dire, c'est qu'on devrait être reconnus. Quand on me parle des harkis et des autres populations issues du Maghreb, je vois ça comme différence, ce qui est dommage, c'est qu'on n'est pas reconnus. Par rapport à nos parents qui se sont battus pour la France, donc, ça fait une grosse différence.”

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les enfants de harkis semblent souffrir du même malaise identitaire que les secondes générations issues de l'immigration, dont ils ne cessent pourtant de vouloir se distancier. La guerre d'Algérie et la place historique faite aux harkis tant par l'État français que par l'État algérien amplifient ce phénomène. Tandis que les secondes générations de l'immigration algérienne peuvent envisager un retour au pays et avoir un sentiment d'appartenance qui ne leur est pas dénié, pour les harkis et leurs enfants, il y a une rupture de fait avec les racines. Pourtant, les enfants de harkis, en grande majorité, se sentent profondément d'origine algérienne, de par la culture de leurs parents qui n'a jamais cessé d'être transmise. Mais si la culture familiale raccroche l'individu à ses racines, il ne peut se sentir totalement membre de la communauté algérienne de France. Ces enfants se raccrochent à des origines ethniques, tout en se trouvant en rupture avec la communauté d'origine en raison de la guerre d'Algérie.

La guerre d'Algérie a créé deux communautés : “nous” et “eux”, comme en témoignent les propos des femmes interrogées, mariées à un Français d'origine algérienne :

“Vous avez des contacts avec les jeunes d’origine algérienne ?

— Denia : *“Oui, oui, oui...”*

— Fatima : *“Déjà, là-bas, on est considérés comme des immigrés ; ici, on est considérés aussi comme des immigrés [...] ; eux, ils ont leur histoire, et nous, on a la nôtre. L’année prochaine, c’est l’année de l’Algérie : je me dis, attends, les harkis, ça fait 40 ans qu’ils ne sont pas bien, pourquoi on ne fait pas l’année des harkis avant de faire l’année de l’Algérie ? Parce qu’on n’apporte rien au niveau échange. Nous, on n’a plus de pays, on s’impose, c’est notre pays, la France, qu’ils le veulent ou non. C’est vrai qu’au niveau de la communauté harkie, il y a beaucoup de mariages mixtes.”*

Les enfants de harkis s’autoproclament enfants légitimes de la République, contrairement aux autres Français d’origine algérienne. À ce titre, ils revendiquent leur appartenance historique à la société française.

Confrontés perpétuellement à l’expérience de la différence, l’ethnicité seconde vient combler à la fois l’absence qui marque l’ethnicité première – qui les empêche de se sentir appartenir à la communauté algérienne – et le vide que représente l’appartenance à la société française – de par leurs origines maghrébines et le racisme subi qui en découle. Être enfant de harki, comme l’avait découvert Hocine, 37 ans, demandeur d’emploi au Puy-de-Dôme, *“C’est assez spécial. Pour moi, être fils de harki, c’est une étiquette, c’est assez spécial. À l’armée, c’est surtout ça qui m’a marqué en fait : on n’était pas vraiment reconnu comme des Français, même avec les Dom-Tom et les métropolitains, il y avait encore une différence.”*

L’expérience de la différence rend complexe le sentiment d’appartenance à la société française. Pour cela, l’ethnicité seconde s’avère capitale car elle vient donner un sens, une explication historique permettant de comprendre la ségrégation. Si l’ethnicité seconde est en quelque sorte un chaînon manquant, elle ne permet pas, cependant, l’articulation entre les différents pans de l’identité. Une frontière ne cesse de séparer les enfants de harkis des jeunes issus de l’immigration. Tandis qu’une culture ancestrale commune rapproche ces deux communautés, l’histoire les sépare comme un marqueur identitaire.

Les propos qui suivent, évoquant les tensions entre deux communautés pourtant proches, rappellent les fameux dessins de Caran d’Ache. Le premier dessin met en scène des convives attablés ; le second laisse voir une table dévastée et des convives dépenaillés, avec comme sous-titre *“Ils en ont parlé”*... Le sujet de la discussion ? il s’agissait de l’affaire Dreyfus, qui avait profondément divisé la société française de la Belle Époque.

Les propos de Denia témoignent des tensions entre la communauté maghrébine de France et les harkis : *“Sinon, par rapport au reste, on n’est pas du tout sectaires, on se*

mélange très bien, on ne fait pas la différence ; quand on va à un mariage, on ne fait pas la différence entre un immigré et un Martien, et allez, on danse. Mais après, quand on commence à parler de l'histoire, c'est là où ça ne va pas, quoi.[...] Il ne faut pas que l'on parle de l'histoire, sinon, on se fâche, dès qu'on commence à parler de l'Algérie, alors là, c'est fini. C'est marrant, il y a quelque chose qui nous ramène toujours à cette histoire !"

Les enfants de harkis ne cessent d'être tiraillés entre leurs appartenances à la culture arabo-berbère et à la culture française. Ils ne peuvent ainsi jamais totalement s'identifier à l'une ou à l'autre de ces communautés. De l'histoire des harkis, il résulte qu'ils demeurent une communauté spécifique, se percevant tout à la fois comme incluse et exclue de la communauté algérienne et de la société française, la "harkitude" leur interdisant toute fusion avec l'une ou l'autre, toutes deux les ayant rejetés.

Hocine souligne cette valse identitaire : *"A 37 ans, je me rends plus compte que fils de harki ce n'est pas évident à porter tous les jours. Dans les deux sens, au niveau des immigrés, au niveau des Français, on est tout le temps 'le cul entre deux chaises'. Pardon de l'expression, mais c'est un peu ça, quoi, en fait. Au niveau des Arabes eux-mêmes, on n'est pas bien acceptés parce qu'on est des fils de traîtres, et en France, on est un peu des immigrés aussi..."*

Être harki constitue véritablement un stigmat. Pour le dire clairement, les harkis et leurs enfants sont à la fois et le particulier de l'universel – dans la société française – et le particulier du particulier – au sein de la communauté algérienne... Par conséquent, ce qui caractérise avant tout cette communauté, qui ne cesse d'être vécue comme proche et distante, mais surtout comme étrangère – selon le sens donné au mot "étranger" par Georg Simmel –, c'est la marge⁽¹¹⁾... Cette communauté ne cesse d'être à la fois dans la proximité et dans la distanciation vis-à-vis des deux communautés, la société française et la communauté algérienne en France. Aussi peut-on parler d'une communauté intersticielle, le stigmat empêchant toute identification totale. Être harki, c'est justement n'être ni totalement l'un ni totalement l'autre, et d'être toujours confronté à son stigmat. ■

Références bibliographiques

- Boucher, Manuel, *Les Théories de l'intégration, entre universalisme et différentialisme*, éditions L'harmattan, Paris, 2000.
- Hamoumou, Mohand, "Comment pouvait-on être harki", *Migrations Études*, n° 23, décembre 1991, p. 1-8.
- Hamoumou, Mohand, *Et ils sont devenus harkis*, éditions Fayard, Paris, 1993.
- Hamoumou, Mohand et Jordi, Jean-Jacques, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, éditions Autrement, hors-série n° 112, Paris, 1999.
- Lapeyronnie, Didier, Dubet, François, *Les Quartiers d'exil*, éditions du Seuil, Paris, 1992.
- Péju, Paulette, *Ratonnades à Paris* (précédé de : *Les Harkis à Paris*), La Découverte - Syros, 2000 (1^{re} publication, éd. Maspéro, coll. "les Cahiers libres" n° 29, novembre 1961), Paris, préface de Vidal-Naquet, Pierre, "Alger-Paris-Alger", p. 10-11.
- Simmel, Georg, "Digression sur l'étranger", dans *L'École de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Grafmeyer, Yves et Joseph,
- Isaac, (dir.), éditions du Champ Urbain - CRU, 1979, réédition chez Aubier, Paris, 1990.

Notes

1. Cadix : Centre d'analyse et d'intervention sociologiques.
2. Itsra : Institut de travail social de la Région Auvergne.
3. On peut lire à ce sujet : Hamoumou, 1993 ; Hamoumou et Jordi, 1999 ; Hamoumou, "Comment pouvait-on être harki", décembre 1991 ; Pierre Vidal-Naquet, "Alger-Paris-Alger", préface de l'ouvrage de Péju, 2000, p. 10-11.
4. 20 000 harkis et leurs familles seront rapatriés, la majorité des supplétifs seront massacrés après le cessez-le-feu. Mohand Hamoumou avance le chiffre de 150 000 harkis massacrés, dans son ouvrage *Et ils sont devenus harkis*. Sans que ce chiffre soit vérifiable, il rend compte de l'ampleur des représailles qui eurent lieu après le 19 mars 1962. Le massacre des harkis et de leurs familles, s'il débute seulement après les accords d'Évian, devient presque systématique après le 17 juillet 1962, date officielle de l'indépendance algérienne. Cette date a été choisie par le FLN à titre symbolique, car elle est la date anniversaire du débarquement français en Algérie en 1830.
5. Voir le télégramme n° 125, 16 mai 1962, de Louis Joxe, alors ministre des Armées, qui est sans appel : "Le ministre d'État Louis Joxe demande à Haut Commissaire de rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à installation métropole Français musulmans sont strictement interdites. En aviser urgence tous chefs SAS et commandants d'unités." Des militaires du rang et des officiers désobéiront aux ordres et improviseront le rapatriement des harkis. Des tentes seront érigées dans un premier temps dans des camps militaires, sur le plateau du Larzac, puis à Rivesaltes. Ce seront ensuite les camps de transit et de reclassement. Ces derniers ont pour mission d'orienter les harkis "valides" vers les hameaux de forestage, vers l'industrie ou l'administration. Les harkis décrétés "inaptes au travail" resteront dans les camps de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise jusqu'en 1975.
6. Au moment du rapatriement en 1962, l'"évaluation en nombre est [...] de 20 120 familles pour 40 720 personnes au moment du retour. [...] La première génération actuellement en vie compterait donc 36 073 personnes. S'agissant de la seconde génération, [elle est évaluée] à 117 903 personnes. Au total, cette population – les première et seconde générations – peut être raisonnablement évaluée à 153 976 personnes (nombre arrondi à 154 000)", Service central des rapatriés, démographie, évolution de la population FMR, Paris, décembre 1997, p. 2.
7. Lapeyronnie, Dubet, 1992.
8. Nous parlons des "premier" et "second" groupes d'appartenance pour rendre compte de la double appartenance.
9. Le terme d'"intégration" est apparu à partir du début des années quatre-vingt pour rendre compte des difficultés rencontrées par les jeunes issus de l'immigration. Voir Boucher, 2000.
10. "Hier", c'était le 3 décembre 1983, à Paris, pour la Marche pour l'égalité et contre le racisme.
11. Georg Simmel, "Digression sur l'étranger".